Le 07.05.2018

Réponses aux questions des candidats

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

1 - Si utilisation d'une nacelle pour la vitrerie, combien de poids le sol peut-il supporter à l'intérieur et à l'extérieur ?

2 - Présence nécessaire d'un agent du CDG lors du nettoyage mensuel des salles sécurisées au 1er étage ?

3 - L'escalier de secours du CNFPT est-il à nettoyer ?

4 - Au SDE, qui se charge d'emmener le tri du papier au local poubelles près du restaurant : l'agent d'entretien ou le SDE ?

5 - Pourriez-vous nous transmettre les documents CRF et CRT en documents modifiables

6 - Dans les effectifs permanents il serait souhaitable d'avoir le pourcentage de femmes (pour le calcul des consommables hygiéniques femmes)

7 - Pourrions-nous avoir le nom du prestataire des consommables hygiéniques, afin de lui faire une demande de devis dès que possible

8 - Auriez-vous la possibilité de nous transmettre les plans des locaux afin de mettre les bonnes cadences (dans la zone 3 il y a une surface de 514 m2 comprenant des bureaux, couloirs, des locaux techniques : les cadences ne seront pas les mêmes)

1 - A l'intérieur, du fait du plancher chauffant, la nacelle est interdite.
A l'extérieur, le sol n'est pas droit à certains endroits et non accessible à d'autres.

2 - Oui un agent du CDG est toujours présent lors de cette prestation.

3 - Oui une fois par an (comme le CDG).

4 - Réponse d'Ana SOHIER le 2 mai : le personnel de ménage continuera de se charger d'emmener les poubelles de déchets, de papier et de verre.

5 - Documents transmis en .doc.

6 - Il y a 78% de femmes.

7 - Conformément à l'article 5.11 du Cahier des Clauses Techniques Particulières :
« Le titulaire aura à sa charge de fournir et poser les distributeurs, qui devront répondre aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La commande de l'appareil devra être facilement repérable. »

8 - Plan demandé au SDE ; à voir lors de la visite.